

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 mars 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute (19h55)
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h20)
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
Mme.	Francine Vallières	Représentante	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

025-03-2011

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 février 2011.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 2 mars 2011.
5. Rencontre avec M. Yannick Roy, directeur général, C.S.H. – Projet d'agrandissement de la Forêt d'Enseignement et de recherche Harricana (reportée).
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
7. Correspondance.
8. Administration :
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Conseil d'Administration – Représentants.
 - 9.2 Fonds de développement touristique – Dépôt du rapport annuel 2010.
 - 9.3 Tourisme Québec – Données statistiques par territoire de MRC.
10. Municipalités :
 - 10.1 Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana – Fondation Canadienne Espoir Jeunesse – suivi.
 - 10.2 Municipalité de Trécesson – Formation pour les élus sur l'éthique.
 - 10.3 Ville d'Amos – Croix Rouge.
11. TNO :
 - 11.1 Contrats pour l'entretien des chemins d'été :
 - 11.1.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 11.1.2 TNO Lac-Despinassy.
12. Aménagement :
 - 12.1 Règlement sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée :
 - 12.1.1 Compte rendu de la consultation publique.
 - 12.1.2 Adoption.
 - 12.2 Demande à portée collective – Suivi.
 - 12.3 Plans et règlements d'urbanisme des municipalités – Achat de groupe.
13. Sécurité Incendie :
 - 13.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel – Dépôt.
 - 13.2 Règlement concernant les brûlages extérieurs :
 - 13.1.1 Municipalités – Suivi.
 - 13.1.2 TNO - Avis de motion.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Représentant.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

026-03-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 FÉVRIER 2011 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 février 2011.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 MARS 2011 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un suivi des dossiers qui ont été traités par le Comité Administratif lors de sa rencontre du 2 mars dernier et répond aux questionnements des maires.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE HARRICANA :

Ce sujet est reporté à une rencontre ultérieure.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

Ville de Malartic :

Par sa résolution numéro 2011-02-067, la ville de Malartic demande notre appui afin que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs :

- Émette les permis requis à la Corporation Minière Osisko pour que l'exploitation du projet minier Canadian Malartic puisse entrer en opération au plus tard le premier juillet 2011;
- Autorise l'augmentation des normes de décibel pour l'opération du projet minier Canadian Malartic par la Corporation Minière Osisko.

INVITATION :

Festival H ₂ O – 5 ^{ème} édition Conférence de presse Jacques Riopel, préfet.	Jeudi, 10 mars à midi Salle du Conseil Ville d'Amos
---	---

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2011-02-14	M. Robert Dutil, ministre Sécurité Publique	Résolution # 020-02-2011 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Représentant régional du Ministère de la Sécurité Publique.
2011-02-17	M. Pierre Corbeil Ministre responsable de la région A-T.	
2011-02-25	Mme. Nicole Breton, directrice générale MRC d'Abitibi-Ouest	Appui.

027-03-2011

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – CONSEIL D'ADMINISTRATION – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes sur le Conseil d'Administration du Centre Local de Développement Abitibi.

- Mme. Élixa Tanguay, représentante du secteur Commerces et Services;
- M. Simon Simard, représentant du secteur Agroalimentaire;
- M. Jean-Louis Marcoux, représentant du secteur Recherche et technologie.

Le mandat des représentants est de deux (2) ans et se terminera donc en mars 2013.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – FONDS DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE – RAPPORT ANNUEL 2010 :**

Madame Catherine Deshaies du Centre Local de Développement Abitibi invite les maires à prendre connaissance du rapport annuel 2010 du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – DONNÉES STATISTIQUES PAR
TERRITOIRE DE MRC :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement et membre du Comité de suivi du Plan stratégique de développement touristique de la MRC d'Abitibi, expose aux maires la problématique concernant la cueillette de données statistiques.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

028-03-2011 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – DEMANDE DE DONNÉES
STATISTIQUES PAR TERRITOIRE DE MRC :**

ATTENDU que la MRC d'Abitibi a adhéré en mars 2007 au Plan stratégique de développement touristique (résolution numéro 033-03-2007) et qu'elle contribue au financement pour sa mise en œuvre au montant de 0,01\$ par 100.00\$ d'évaluation calculé sur la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que la MRC d'Abitibi a adopté la Politique d'investissement du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi le 13 février 2008 (résolution numéro 013-02-2009);

ATTENDU que la Politique d'investissement du Fonds de développement touristique identifie des cibles prioritaires, des objectifs et des résultats attendus;

ATTENDU qu'un des objectifs visés de la Politique du Fonds est de susciter la rétention des visiteurs dans la MRC d'Abitibi, d'augmenter les nuitées et d'accroître le nombre de visites-région provenant de la clientèle touristique;

ATTENDU que les résultats attendus par la Politique d'investissement du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi sont :

- Contribution à l'augmentation de 7% du nombre de nuitées commerciales;
- Augmentation de 15% de la fréquentation touristique des campings;
- Augmentation de 10% de la fréquentation touristique des principaux attraits.

ATTENDU que le Centre Local de Développement Abitibi, mandataire du développement touristique sur le territoire de la MRC d'Abitibi, a depuis deux ans, sollicité des données statistiques auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de l'Association touristique régionale et du ministère;

ATTENDU que la démarche du Centre Local de Développement Abitibi ayant pour but d'obtenir les données statistiques sur le nombre de nuitées par territoire de MRC a été vaine;

ATTENDU qu'aucune donnée n'est disponible par territoire de MRC :

ATTENDU que le Comité de suivi mis sur pied par le Centre Local de Développement Abitibi dans le cadre du Fonds de développement touristique est soucieux de remettre des résultats aux élus;

ATTENDU qu'il y a lieu de connaître l'augmentation de nuitées commerciales sur le territoire de la MRC d'Abitibi afin de mieux évaluer la contribution du Fonds de développement touristique de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère du Tourisme du Québec de rendre disponibles les données statistiques sur le nombre de nuitées commerciales de façon globale (sans catégorie par unité disponible) par territoire de MRC afin d'évaluer la contribution du fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA – FONDATION CANADIENNE
ESPOIR JEUNESSE :**

Ce sujet a déjà fait l'objet de discussions lors des rencontres de l'Assemblée Générale des maires des mois de janvier, février et novembre 2010 et il avait alors été soulevé que bien que cet organisme semble œuvrer légalement, le principal irritant est l'attitude de ses représentants et la vente sous pression qu'exercent ceux-ci.

Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, fait un suivi du dossier puisqu'il a eu l'occasion de discuter avec Monsieur Paquet, président de cet organisme, qui lui a assuré que toute plainte qui sera soumise à son attention sera prise sérieusement en considération afin que toute situation de vente sous pression, d'intimidation ou de harcèlement ne soit tolérée.

Monsieur Roch invite donc les municipalités à être vigilantes et à ne pas hésiter à communiquer avec Monsieur Paquet si elles reçoivent des plaintes de citoyens.

**MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS – FORMATION POUR LES ÉLUS « LE COMPORTEMENT
ÉTHIQUE » :**

Monsieur Ghislain Nadeau, maire de la municipalité de Trécesson, a contacté Monsieur Michel Roy, directeur général, afin qu'une vérification soit faite auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités quant à la possibilité que la formation obligatoire pour les élus « Le comportement éthique » se tienne un samedi afin d'accommoder le plus de maires possible compte tenu que pour la MRC d'Abitibi la date retenue pour l'instant, est le vendredi 10 juin 2011 dans la municipalité de Trécesson.

Vérification a donc été faite et il semblerait que pour le territoire de la MRC d'Abitibi la prochaine formation se tiendra dans la municipalité de Barraute un samedi en 2012.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA CROIX ROUGE :

Monsieur Ulrick Chérubin qui a accepté la présidence d'honneur de la Campagne de financement 2011-2012 de la Croix Rouge, secteur Abitibi, invite les maires à transmettre les informations suivantes à leurs citoyens :

- Le recrutement de bénévoles serait grandement apprécié en particulier dans les municipalités rurales où le manque se fait le plus sentir;
- L'objectif visé pour 2011 est de 40 000\$ et la cueillette de dons se fera le 2 mai prochain.

029-03-2011

**ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) POUR LES
SAISONS 2011, 2012 ET 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de retenir la soumission présentée par la Coopérative de Travail de Guyenne pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour les saisons 2011, 2012 et 2013 :

Les montants par année sont les suivants :

2011	30 786,64\$
2012	31 556,35\$
2013	32 345,28\$

ADOPTÉE

030-03-2011

**ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-DESPINASSY POUR LES SAISONS
2011, 2012 ET 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de retenir la soumission présentée par Robert Noël et Fils Inc. pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Despinassy pour les saisons 2011, 2012 et 2013 :

Les montants par année sont les suivants :

2011	3 683,09\$
2012	3 757,02\$
2013	3 832,21\$

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 115 "ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 96, 99, ET 101 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE" – RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION:

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, fait un bref compte-rendu de la consultation publique qui s'est tenue à La Motte le 16 février 2011.

Cette consultation a permis de présenter le projet de règlement aux participants, de répondre à leurs questionnements et de recevoir leurs commentaires.

Après vérification et validation auprès du commissaire de ladite assemblée publique, la résolution suivante est adoptée:

031-03-2011 **RÈGLEMENT NUMÉRO 115 "ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 89, 96, 99 ET 101 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE" – ADOPTION:**

ATTENDU qu'en date du 13 septembre 2006, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a adopté, par la résolution numéro 083-09-2006, le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que le règlement numéro 89 est entré en vigueur le 4 novembre 2006 conformément à l'article 79.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi a été modifié par le règlement numéro 96, par le règlement numéro 99 et par le règlement numéro 101;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger les règlements numéros 89, 96, 99 et 101 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 79.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée Générale des maires doit procéder à l'adoption d'un projet de règlement afin de tenir une consultation publique;

ATTENDU que l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi, lors de sa réunion régulière du 8 décembre 2010, a donné un avis de motion par sa résolution numéro 144-12-2010, d'un règlement afin d'abroger les règlements numéros 89, 96, 99 et 101 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

ATTENDU que l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi, lors de sa réunion régulière du 12 janvier 2011 a adopté le projet de règlement numéro 115 par sa résolution numéro 010-01-2011 abrogeant les règlements numéros 89, 96, 99 et 101 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée ;

ATTENDU que la MRC d'Abitibi a tenu le 16 février 2011, une consultation publique sur le projet de règlement numéro 115 en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le rapport de consultation sur le projet de règlement numéro 115 a été déposé à l'Assemblée Générale des maires le 9 mars 2011 ;

ATTENDU qu'aucune demande de modification ou de bonification n'a été exprimée lors de la consultation publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 115 abrogeant les règlements numéros 89, 96, 99 et 101 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59) – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que la Commission de protection du territoire agricole a répondu à notre demande écrite en nous fournissant les paramètres et critères proposés (normes d'implantation).

Monsieur Grenier, rappelle aux maires la rencontre préparatoire avec les municipalités concernées laquelle servira à élaborer une stratégie commune avant la prochaine audition de la Commission. Cette rencontre se tiendra donc le 10 mars 2011 à compter de 19h30 à l'Auberge Nouvelle Frontière.

PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS – SUIVI :

Les maires échangent quant à savoir quelle option serait la mieux adaptée pour la réalisation des plans et règlements d'urbanisme des municipalités.

Achat de groupe – Appel d'offres pour élaborer le cahier des charges :

Lors de l'Assemblée Générale des maires du 9 février dernier, il a été décidé (résolution # 023-02-2011) de mandater la MRC pour élaborer un cahier des charges pour lancer un appel d'offres de services en vue d'effectuer un achat de groupe pour la réalisation d'un document de travail standard pouvant être utilisé par l'ensemble des municipalités; soient des guides pour le plan d'urbanisme et un modèle de règlement de zonage. Deux alternatives sont possibles :

- Achat de groupe par l'intermédiaire de la MRC
- Achat de groupe par regroupement via un contractuel.

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente les obligations, les avantages et les inconvénients de chacune des options. Trois (3) catégories de regroupement sont soumises à titre indicatif.

Délégation de compétences – Procédure :

Lorsque les guides pour le plan d'urbanisme et un modèle de règlement de zonage seront réalisés, les municipalités auront la responsabilité d'en faire l'adaptation selon leurs propres particularités. Pour ce faire, elles devront se positionner à savoir si elles choisissent de donner un contrat individuel à une firme d'urbanisme ou à un travailleur autonome ou si elles délèguent leurs compétences à la MRC.

La procédure pour une délégation de compétences à la MRC est la suivante :

1. La MRC annonce par résolution, son intention d'accepter une délégation de compétences;
2. La municipalité doit exprimer par résolution son accord ou son droit de retrait;
3. La MRC peut après un délai de 90 jours suivant la résolution de signification, accepter la délégation;
4. La MRC doit déterminer par règlement les modalités et conditions administratives et financières à être versées par les municipalités adhérentes.

Compte tenu de la complexité de la procédure d'une délégation de compétences, d'autres alternatives mériteraient d'être envisagées.

Compte tenu que la réalisation de cette étape ne devra se faire que dans un second temps, il serait pertinent de travailler pour l'instant, sur la méthode à privilégier pour la réalisation de guides pour le plan d'urbanisme et de modèle pour le règlement de zonage.

Conclusion de la discussion :

Compte tenu qu'avant de prendre une décision, il serait important de connaître l'estimation des coûts pour la réalisation :

- De guides pour les plans d'urbanisme;
- De modèle pour le règlement de zonage.

Il est convenu que les démarches soient faites pour obtenir les informations manquantes, lesquelles seront soumises au Comité Administratif qui fera par la suite, une recommandation à l'Assemblée Générale des maires.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2009-2010 :

Les maires ont dans leur dossier le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 1 soit pour la période s'étendant du 6 novembre 2009 au 5 novembre 2010.

Ils sont invités à en prendre connaissance et à transmettre leurs commentaires s'il y a lieu à Monsieur Pascal Perreault, coordonnateur en Sécurité Incendie, puisque lors de l'Assemblée Générale des maires du 13 avril prochain ils seront invités à en faire l'adoption.

MODÈLE DE RÈGLEMENT SUR LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS (INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX) :

Monsieur Pascal Perreault, coordonnateur en Sécurité Incendie, a transmis aux directeurs généraux des municipalités un modèle de règlement sur les brûlages extérieurs (interdiction de faire des feux) afin que les conseils municipaux en prennent connaissance et en fassent l'adoption s'ils jugent opportun de le faire pour leur municipalité.

032-03-2011 **RÈGLEMENT SUR LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS (INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX) POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement sur les brûlages extérieurs (interdiction de faire des feux) pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

ADOPTÉE

033-03-2011 **UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – CONSEIL D'ADMINISTRATION - REPRÉSENTANTE DU SECTEUR SOCIOÉCONOMIQUE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de recommander la nomination de Madame Anik Brochu à titre de représentante du secteur socioéconomique (Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec) sur le Conseil d'Administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin Rural « Eau Courant », édition du mois de mars 2011, produit par le Centre Local de Développement Abitibi.

034-03-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h25.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.